

PC 03

Compléments

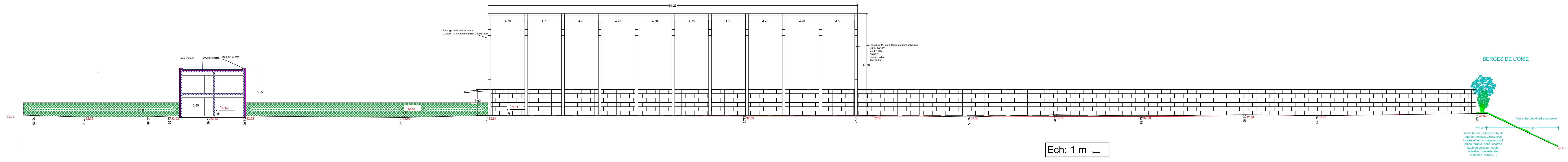
Plan en coupe
du terrain et de
la construction

Aout 2018

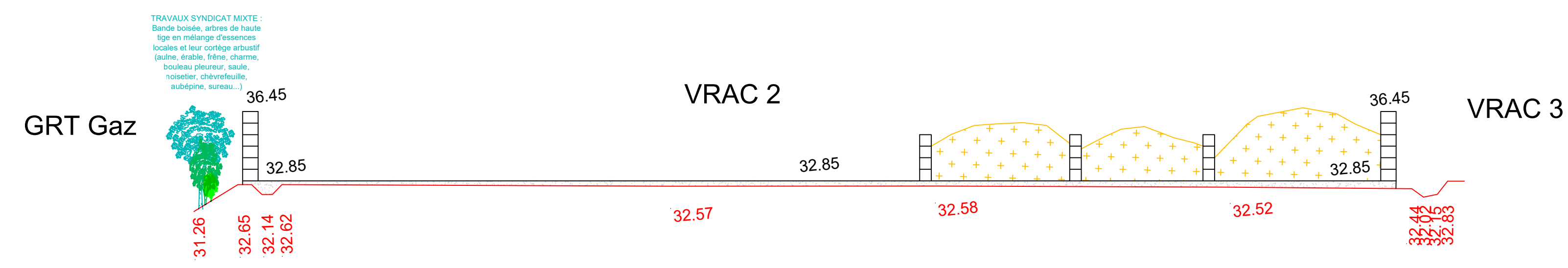


Architecte:
GAILAND Clotilde-Sophie
7 avenue d'Alsace
06 400 CANNES

Coupe A-A



Coupe B-B



PC 03

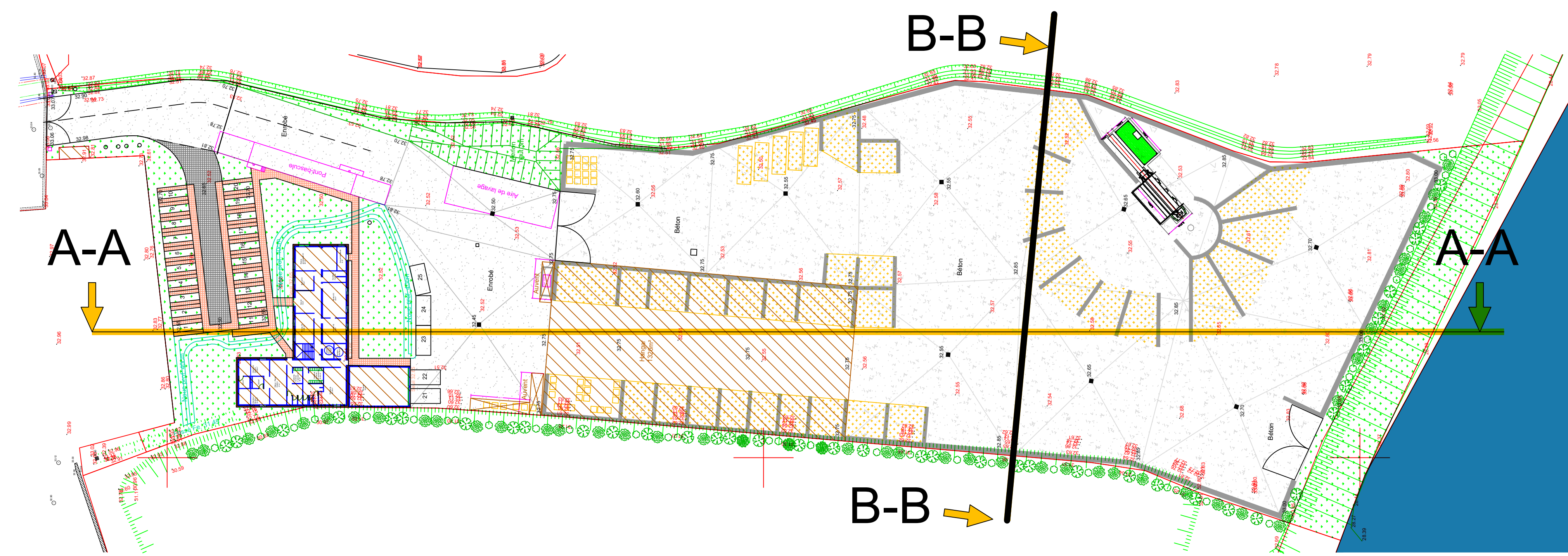
Compléments

Plan en coupe
du terrain et de
la construction

Aout 2018



Architecte:
GAILAND Clotilde-Sophie
7 avenue d'Alsace
06 400 CANNES



VUE DEPUIS LE MENHIR MH

AVANT AMENAGEMENT :



APRES AMENAGEMENT :



VUE DEPUIS LA RIVE OPPOSEE

AVANT AMENAGEMENT :



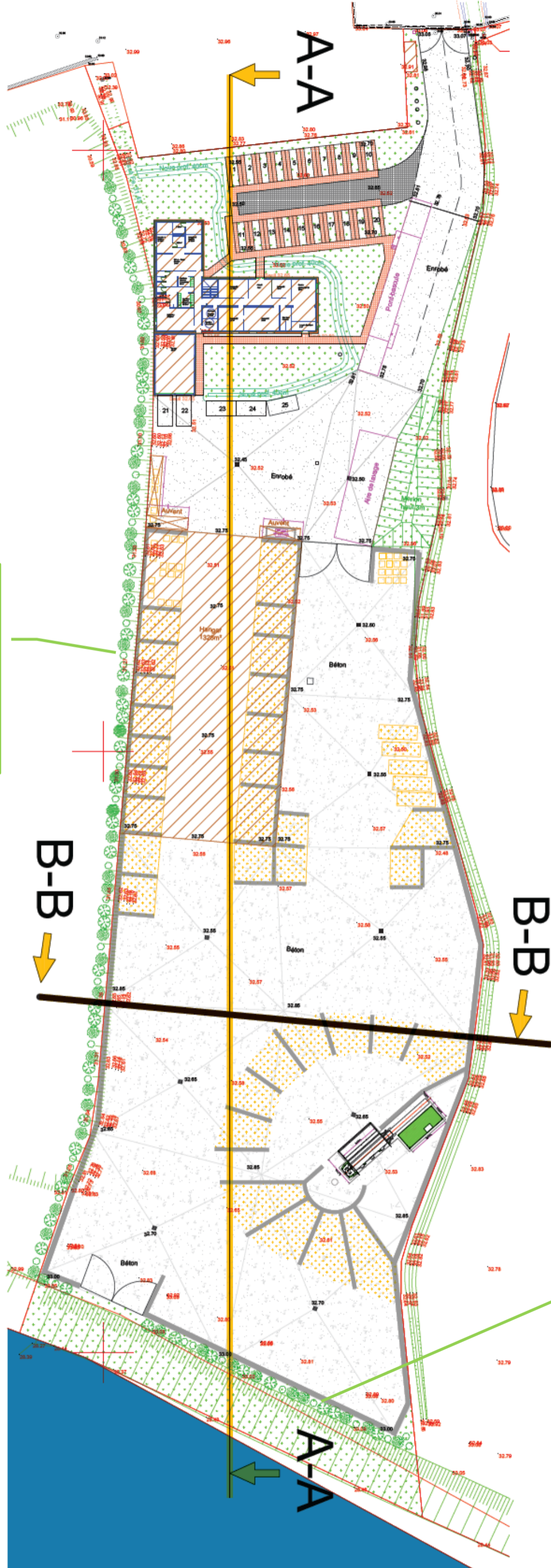
APRES AMENAGEMENT :



PLAN DES PLANTATIONS



Principe d'engazonnement



TRAVAUX SYNDICAT MIXTE :

Bande boisée, arbres de haute tige en mélange d'essences locales et leur cortège arbustif (aulne, érable, frêne, charme, bouleau pleureur, saule, noisetier, chèvrefeuille, aubépine, sureau...)

Bande boisée, arbres de haute tige en mélange d'essences locales et leur cortège arbustif (aulne, érable, frêne, charme, bouleau pleureur, saule, noisetier, chèvrefeuille, aubépine, sureau...)



SYNDICAT MIXTE DU PORT FLUVIAL
DE LONGUEIL-SAINTE-MARIE

N/Réf. : XH/RG - n° 21.2018

Objet : Aménagement paysager Port de Longueil SM
PC n° 36918T005 - Compagnie Française des Métaux
Dossier suivi par Mme BRODBECK

Copie :

- Mme SERGEANT - PDG de la CFM
- M. GUÉNIN, Symbioses, Maître d'œuvre de la CFM
- M. BARTHÉLEMY - Maire de Longueil-Ste-Marie

Monsieur Jean-Lucien GUÉNOUN
Architecte des Bâtiments de France
Unité départementale de l'architecture et
du patrimoine de l'Oise
Place du Général de Gaulle
60200 COMPIEGNE

Compiègne, le 9 novembre 2018

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France,

Suite à notre réunion du 7 novembre concernant l'instruction du permis de construire de la Compagnie Française des Métaux (CFM) et plus précisément les prescriptions indiquées dans votre courrier du 24 septembre dernier, nous avons convenu de prévoir un aménagement paysager à réaliser :

- d'une part, par le Syndicat mixte, sur la limite séparant la parcelle GRTgaz et la zone vrac 2 occupée par la CFM (cf. plan ci-joint),
- d'autre part, par la CFM, en limite du mur de 3 m de hauteur qui sera érigé en bord d'Oise, avec un recul de la berge de 1,50 m afin de permettre les plantations.

Cet aménagement paysager consiste à créer une bande boisée d'ordre naturel (et non urbain) afin de masquer le mur depuis l'autre rive. La bande boisée sera constituée d'arbres d'essences locales de hauteurs différentes et mélangées.

La liste (non exhaustive) des essences locales est la suivante :

- arbres de hautes tiges : aulne, hêtre, érable, frêne ;
- arbres moyens : charme, bouleau pleureur, saule, noisetier ;
- arbustes (ligneux non arborescents) : chèvrefeuille, aubépine, sureau.

Concernant la couleur du bâtiment (entrepôt), et dans le respect du règlement du PLU de Longueil, la teinte RAL 9006 mat a été retenue.

La CFM vous fera suivre prochainement un dossier complémentaire intégrant les éléments de cette concertation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur,

Xavier HUET

